

Calédoniens, Calédoniennes, habitants des tribus, responsables de nos structures coutumières, responsables de nos églises, chefs de clans, présidents d'associations, personnes ressources, aux établissements scolaires et à la jeunesse de Kanaky. La nature a fait cadeaux à nos anciens d'un patrimoine d'une richesse exceptionnelle, d'une avifaune qui n'existe nulle part ailleurs dans le monde. Il est reconnu aujourd'hui que la planète va mal, tous les bouleversements liés au réchauffement climatique nous obligent à nous mobiliser massivement.

Ce message est destiné aux personnes sensibilisées et impactées par tous les problèmes environnementaux et plus particulièrement ceux découlant de l'activité minière.

Concernant l'activité de la SMCB à Houailou, rappelons quelques faits :

1. **En 1998**, une première catastrophe est survenue sur le site. Un des ouvrages de rétention des eaux de ruissellements situés sur la mine YVETTE a cédé, causant au passage des dégâts encore visibles aujourd'hui.
2. **En 2004**, on évite de peu une seconde catastrophe avec un minéralier de 45 000 Tonnes qui suite à une mauvaise manœuvre notamment due à une mauvaise disposition du quai d'embarquement, détruit une partie de cette installation portuaire, on imagine très bien les dégâts importants qu'occasionnerait un échouage d'un tel navire aussi près de nos côtes.
3. 4 ans plus tard, **en 2008** nous avons connu un bouleversement écologique majeur par le versement malencontreux selon le mineur de 21 000 Tonnes* de boues de latérites sur le plateau corallien qui est une ressource alimentaire pour les populations environnantes.

L'association MEE RHARI observe qu'en l'espace de 10 ans, 3 catastrophes majeures sont survenues de manière répétitive. Cette succession de faits démontre d'une part : **une mauvaise gestion de toutes les eaux de ruissellements et des capacités des ouvrages à contenir les résidus issus de l'activité d'extraction minière. Et en second lieu que BALLANDE privilégie une production à outrance au détriment des revendications environnementales légitimes des habitants qui cohabitent avec la mine.**

2013, BALLANDE demande le défrichage de 900 ha pour l'agrandissement de son domaine d'exploitation.

Cette demande de « régularisation », majoritairement située sur des zones vierges, est en fait une demande déguisée d'extension de son activité minière.

Une enquête publique d'un mois a été diligentée par la Province Nord pour que le public prenne connaissance du dossier. D'ores et déjà dans ce dossier plusieurs irrégularités dans la mise en enquête publique ont été constatées, ce qui a poussé la PN à retirer le dossier pour un vice de procédure...

POUR QUE CESSE CE GENRE DE PRATIQUES DE DENIGREMENT DE NOS VALEURS ANCESTRALES, MOBILISONS NOUS !!!!

DITES STOP AUX ABUS DES SOCIETES MINIERES ET SIGNEZ LA PETITION PREVUE A CET EFFET.

